

Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt

Tarif et nombre de jours de garde prévus pour **2023**

Ce formulaire s'adresse à vous si vous faites une demande de versements anticipés du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (formulaire TPZ-1029.8.F) ou une demande de modification (formulaire TPZ-1029.8.F.C). Il sert à confirmer le tarif et le nombre de jours de garde prévus pour 2023. Faites-le remplir par la personne qui fournit les services de garde ou par son représentant (un formulaire distinct doit être rempli pour chaque service de garde).

Ce formulaire ne peut pas être envoyé seul. Il doit être joint au formulaire TPZ-1029.8.F ou, s'il y a lieu, au formulaire TPZ-1029.8.F.C.

1 Numéro d'assurance sociale de la personne qui paie les frais de garde

2 Nom de famille et prénom de la personne qui paie les frais de garde

	Nom de famille et prénom de chacun des enfants admissibles	Date de naissance	Tarif de garde par jour ¹	Nombre de jours ² de garde en 2023
		A A A A M M J J		
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Numéro d'identification (voyez le sommaire 24, *Frais de garde d'enfants* [RL-24.S]) ou numéro d'assurance sociale de la personne qui fournit les services de garde


9 1142508366

10 Nom et adresse de la personne qui fournit les services de garde

Collège François-Delaplace

365 rue Compton Est, Waterville (Québec)

JOB 3H0

x  Signature de la personne qui fournit les services de garde ou de son représentant

819 Ind. rég.

837-2882 Téléphone

251 Poste

2022-11-07 Date

Toute personne physique fournissant des services de garde contre rémunération relativement à un enfant qui n'est pas admis à l'école doit obtenir un permis du ministère de la Famille ou une reconnaissance d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, sauf si notamment elle agit à son propre compte et qu'elle accueille, selon le cas,

- au plus six enfants dans une résidence privée où, au 1^{er} septembre 2022, des services de garde sont déjà fournis;
- au plus deux enfants, ou uniquement des enfants habitant ordinairement ensemble, dans une résidence privée où, au 1^{er} septembre 2022, des services de garde ne sont pas déjà fournis.

Une personne qui exploite un service de garde et qui ne détient pas de permis ni de reconnaissance alors qu'elle devait le faire exploite son service de garde illégalement. D'autres exceptions sont prévues dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

1. N'inscrivez pas la contribution réduite fixée par le gouvernement.
2. Si l'enfant commence la maternelle en 2023, vous devez seulement tenir compte des jours pendant lesquels il fréquente votre service de garde.